

## ABONNEMENT.

|                      |        |
|----------------------|--------|
| Saumur :             |        |
| Un an . . . . .      | 30 fr. |
| Six mois . . . . .   | 16     |
| Trois mois . . . . . | 9      |
| Poste :              |        |
| Un an . . . . .      | 35 fr. |
| Six mois . . . . .   | 18     |
| Trois mois . . . . . | 10     |

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

|                           |       |
|---------------------------|-------|
| Annonces, la ligne . . .  | 20 c. |
| Réclames, — . . . . .     | 30    |
| Faits divers, — . . . . . | 75    |

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sous réserve de restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réimpression des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Décembre 1876.

## Bulletin politique.

Que le lecteur nous permette de ne pas lui parler des convulsions de la crise ministérielle et surtout de ne pas lui en annoncer la conclusion. Sans doute ce sujet s'impose. C'est la préoccupation de chacun, l'entretien de tous. Mais ce qui se passe dans cette confuse mêlée d'ambitions éperdues, ce qui sortira surtout de cette ardente curée autour des portefeuilles éventrés, personne ne le sait. La résultante de toutes ces fureurs en sens contraire ne jaillira même pas d'une tête en particulier. Dans les temps comme ceux-ci, où tout est possible et rien n'est probable, ce qui règne et gouverne c'est le hasard, dit le vulgaire, la force des choses, disent les philosophes.

Mais nous pouvons et nous devons noter les effets déjà produits par la chute si soudaine du ministère Dufaure. La République n'a-t-elle pas se féliciter d'avoir tant tracassé ce cabinet qu'elle l'a cassé ? Nous ne le pensons pas.

Cette crise ministérielle a éclaté on ne peut plus inopportunistement. Elle est un désastre pour l'industrie et le commerce parisien qu'elle arrête et trouble au moment de son expansion peut-être la plus fructueuse ; elle est une déchéance pour notre politique extérieure, qu'elle prive de tout organe autorisé dans un moment où elle peut, à tout propos, être appelée à prendre la parole ; l'Europe n'a décidément plus à compter avec la France ! Cette crise fait voir notre pays irrémédiablement adonné aux vaines et mesquines ambitions dans un moment où tout lui commande de n'avoir qu'un soin et qu'une passion : sortir de son isolement et se relever de sa chute.

Or, la responsabilité de cette honte, de cette déchéance, de ces ruines, qui la porte, sinon le parti de la République ? Elle paiera cher, quoi qu'il arrive, d'avoir oublié que, pour le moment, elle était un gouvernement.

Voici des hommes poussés, portés au pouvoir par un concours fortuit de circonstances ; ils sont la majorité ; leur force est telle qu'ils peuvent s'accorder tous les bénéfices de la modération. Loin de là. En s'emparant du gouvernement, ils n'ont pas le soin de se tracer un programme, pour se contenir eux-mêmes et rassurer leurs adversaires vaincus. Aussi, dès le début, les motions les plus sinistres et les plus alarmantes envahissent la Chambre ; on réclame l'amnistie, le retour des hommes de la Commune ; on veut contraindre l'Etat à une profession d'indifférence religieuse, en considération d'un fait qui n'a pas de consistance ; enfin, dans la discussion du budget du culte catholique, on fait subir à certains crédits des réductions en soi non mortelles, mais accompagnées de telles déclarations et de telles menaces que l'on jette l'inquiétude et l'effroi dans les consciences et les intérêts religieux. Le ministère résiste, autant qu'il est en lui, à ces excès ; mais les républicains, au lieu de comprendre et de s'arrêter, ne se tiennent pas de frapper sur ce modérateur incommode, et les voilà chargés de cette lourde responsabilité : l'interruption du gouvernement dans un moment où la France,

en travail de reconstitution, est seule au milieu de l'Europe en armes.

L'Europe n'a eu qu'un cri de stupeur à la nouvelle de cette folle équipée du parti républicain. « C'est la fin de la République modérée, » s'est écrié un journal anglais ; « l'autre va commencer, » a-t-il ajouté. C'est possible ; mais l'esprit public en France, si dévoyé qu'il soit, se rendra compte de la situation, et il avisera.

A propos des déclarations faites par le prince de Bismark au dîner parlementaire du 4<sup>e</sup> décembre, l'Agence Havas communique aux journaux les lignes suivantes, qui ne figuraient pas dans sa première dépêche :

« Le prince de Bismark a assuré que l'Allemagne n'était engagée d'aucun côté et que cette puissance ne pouvait être forcée de se mettre en avant que dans le cas grave où l'Autriche se trouverait (ce qui est possible, selon le chancelier de l'empire) engagée dans des complications, et que ces complications lui fussent défavorables. »

D'autre part, la Gazette de la Bourse de Berlin résume ainsi ces déclarations de M. de Bismark :

« Une neutralité stricte pendant la première phase de la lutte sera la base inébranlable de notre politique vis-à-vis de la Russie et de la Turquie. Mais si la guerre éclate entre la Russie et l'Angleterre, alors l'attitude de l'Allemagne dépendra des éventualités de la guerre. »

Dans tous les cas, l'Allemagne devra surtout faire en sorte que la guerre demeure localisée entre la Russie et l'Angleterre et qu'aucune de ces puissances ne profite de l'occasion pour résoudre dès à présent la grande question asiatique.

Ceux qui croient que l'Allemagne est intéressée à la ruine de l'Autriche sont très-peu perspicaces. On peut, au contraire, supposer certaines éventualités en présence desquelles il serait utile de renforcer la position de l'Autriche, du moins moralement. On a tort de faire peu de cas de la force vitale de l'Autriche. Une monarchie dont toutes les parties sont unies par plusieurs siècles d'histoire ne s'écroule pas si facilement. Quant à l'Allemagne, sa situation est d'autant plus favorable qu'elle ne veut rien pour elle-même ; mais elle perdrait cet avantage en s'engageant dès aujourd'hui d'un côté ou d'un autre. L'Allemagne pourra exercer une influence décisive au point de vue du rétablissement de la paix, si elle attend le moment propice pour offrir sa médiation. On se fait en Angleterre une idée fautive de la situation, lorsque l'on suppose que la bonne entente des trois cours impériales n'existe plus. »

## Chronique générale.

Les journaux républicains ont le privilège des grandes découvertes politiques ; ils ont trouvé la vraie cause de la crise : les ministres n'étaient pas libres. Chacun d'eux, en dépit des règles constitutionnelles, subissait une influence souveraine : plus d'indépendance et dès lors plus de responsabilité. On s'était fait une autre idée du gouvernement du Maréchal ; on supposait même qu'il poussait très-loin la théorie constitution-

nelle, qu'il ne faisait nullement sentir son action, et qu'il mettait tous ses soins à ne gêner personne. Sous le régime de Juillet on parlait souvent de « la pensée immuable, » de « l'influence inconstitutionnelle et toujours prédominante ; » M. le maréchal de Mac-Mahon, chef du pouvoir exécutif, ne paraissait pas avoir transporté sous le régime républicain cette prétention de régner et de gouverner. Mais puisque M. de Marcère n'a pas fait table-rase dans son administration, il faut bien imaginer qu'il a rencontré un obstacle sur sa route : il n'a pas été libre d'obéir en tout point à M. Gambetta.

Les messieurs de la gauche, qui ont des amis à placer, ont l'œil sur les préfectures et les ambassades ; ils veulent que toutes les hautes positions soient aux mains républicaines ; ils appellent cela « mettre le personnel en harmonie avec la majorité du 20 février. » Ils attribuent à une « puissance occulte » tout ce qui entrave leurs désirs. Ils feraient mieux de l'attribuer à un reste de raison et de respect qui ne permet pas de faire une part plus grande à l'incapacité, au radicalisme, à la vulgarité démocratique.

Le Président de la République, en présence d'un amendement de l'extrême gauche, avait refusé l'augmentation de crédit de 300,000 fr. qu'on voulait lui allouer. M. Léon Say a demandé, au nom du Maréchal, que ce crédit fût supprimé ; il n'en a pas moins été maintenu par la commission du budget et voté par la Chambre à la majorité de 405 voix contre 32.

Par le temps qui court, chaque républicain peut aspirer à prendre la succession du Maréchal, et il n'est pas mauvais qu'on ait la perspective de toucher 300,000 fr. de plus !

Nous lisons dans le *Moniteur universel* :

« On nous affirme que les gauches exigent aussi du nouveau ministre de l'intérieur l'éloignement de MM. Durangel et Nervaux, et du ministre de la guerre, la révocation de M. le général Vinoy comme grand chancelier de la Légion-d'Honneur. »

M. Duval, préfet de la Seine, ne serait pas non plus épargné ; quant aux généraux Ducrot, Bourbaki, Douai, d'Aumale, etc., on demanderait leur mise en disponibilité.

Voilà au moins une politique modérée !

Nous lisons dans le *Français* :

Les feuilles radicales, depuis quelques jours, affectent de parler d'une autorité occulte qui entraverait la liberté du cabinet et de faire remonter au-dessus des ministres la responsabilité de la crise politique.

Nous leur demandons de parler clairement.

Est-ce le Maréchal qu'elles attaquent ?

Le Maréchal a poussé, depuis les élections du 20 février, le scrupule et la loyauté constitutionnels, jusqu'à remettre le pouvoir aux mains d'un parti qui l'avait combattu, et qui pensait autrement que lui sur beaucoup de questions. Il l'a fait au risque d'inquiéter parfois l'affection d'un certain nombre de ceux qui l'avaient porté au pouvoir et qui l'avaient soutenu. La correction de sa conduite a été telle, que les feuilles radicales elles-mêmes avaient été obligées d'y rendre hommage.

Que signifient donc aujourd'hui les insinuations qui se glissent dans les feuilles de gauche comme par l'effet d'un mot d'ordre ?

C'est que par ses divisions, son incapacité, la faiblesse des uns, les passions des autres, la gauche se montre incapable de gouverner, et elle voudrait imputer à d'autres une impuissance qui est uniquement son fait.

C'est là une ingratitude et une injustice qui ne tromperont personne, et qu'il ne nous déplaît pas de voir apparaître à tous les yeux.

M. Jules Simon, qui a, comme toujours, grand désir d'être ministre, est menacé de ne point y réussir par l'abandon même de ses amis politiques, qui le soupçonnent de modérantisme. Le *Siccle*, afin de laver son chef de ce soupçon, indique le programme que devra adopter le nouveau ministère pour bien servir la cause républicaine ; il ne s'agit pas de faire des réformes, mais de donner des places. M. Jules Simon s'engage pour sa part à destituer au profit des patriotes tout fonctionnaire, tout agent dont la nomination ne serait pas d'origine révolutionnaire bien constatée ; il ne veut épargner ni les juges de paix, ni leurs suppléants, ni les percepteurs, ni les conducteurs, ni les piqueurs, ni les greffiers, ni les commissaires de police, ni les agents-voyers, ni les gardes champêtres. Voici sa déclaration :

« Admettons qu'il n'y ait jamais lieu de se plaindre des préfets et des magistrats importants du chef-lieu. Pour un président de cour ou de tribunal, pour un chef de parquet, on compte autant de juges de paix et de suppléants de juges de paix que de cantons. Le préfet, l'ingénieur des ponts et chaussées, le recteur d'académie, le trésorier général vivent fort loin, fort au-dessus de la population. Au contraire, le percepteur d'impôts, le receveur de l'enregistrement, les inspecteurs primaires et instituteurs, les conducteurs, piqueurs et agents-voyers, les maires et adjoints, les commissaires de police et les gardes champêtres représentent, pour la grande masse des citoyens, la force gouvernementale. Ce sont eux qui rendent le gouvernement haïssable ou aimable ; ils peuvent être, suivant leur origine ou leur tempérament, la tolérance ou l'oppression ; c'est à eux que le contribuable fait sa cour. Or, on est beaucoup trop fondé à dire que, dans l'ensemble, ces fonctionnaires, insuffisamment dirigés, ne remplissent pas envers la République les obligations politiques qui dérivent de leur condition... »

De tels scandales doivent cesser. Les gauches du Sénat et de la Chambre des députés, ceux qui ont accepté loyalement la constitution votée par l'Assemblée nationale, le demandent au futur ministère avec une concordance heureuse qui facilitera l'accomplissement d'une tâche non exempte de difficultés. En formulant ces exigences, la majorité parlementaire ne fait, du reste, que rappeler le point principal du programme gouvernemental-consacré par les scrutins du 20 février et du 8 mars, et qui se résume en ces termes très-clairs : donner à la République une administration républicaine. »

Quelle fête ! tous les républicains auront des places, même, sinon surtout, ceux qui ont revendu de Nouméa.

On a affirmé qu'avant le 24 mai l'autorité militaire n'avait jamais songé à établir de distinctions entre les obsèques civiles et religieuses. Voici pourtant ce qu'on peut lire dans une circulaire en date du 24 décembre 1872, adressée par le général de Cisse, alors ministre de la guerre, à tous les généraux commandant les divisions militaires :

« Le plus souvent, l'enterrement civil, organisé dans le but de narguer les croyances de la majorité des citoyens, sert de prétexte à des manifestations révolutionnaires et antisociales, et devient la cause d'un véritable scandale.

« Autant dans l'intérêt de l'ordre public que par respect pour la dignité de l'armée et pour les sentiments des populations au milieu desquelles se produisent les actes de cette nature, il importe que les militaires ne soient mêlés en aucune façon à de pareilles démonstrations.

« En conséquence, j'ai décidé que, lorsque l'enterrement d'un membre de l'armée, ou de la Légion d'Honneur, ou d'un décoré de la médaille militaire, sera préparé notamment dans des conditions telles qu'il doive revêtir le caractère subversif que j'ai signalé plus haut, l'autorité militaire s'abstiendra de faire rendre les honneurs prescrits par le décret du 13 octobre 1863, et les refusera dans le cas où ils seraient demandés. »

La circulaire à laquelle nous empruntons ces lignes n'avait pas encore été livrée à la publicité. Les événements auxquels nous assistons depuis quelques semaines lui donnent, comme on voit, un véritable intérêt d'actualité.

Le culte bizarre de l'athéisme, grâce à la ténacité brutale de ses adeptes et à la complaisance aveugle des gouvernements, finira par prendre un corps et former une église. Les solidaires ont leurs sacrements : ils baptisent chez le marchand de vin et ils marient par devant l'officier de l'état civil qui, quelquefois, comme on l'a vu dernièrement à Narbonne, consent à remplir le rôle de pontife. Ils ont leurs cérémonies : les enterrements civils le prouvent. Et voilà maintenant qu'ils s'ingénient à formuler un code de prières : au banquet de Sainte-Barbe, samedi dernier, à Choisy-le-Roi, M. Victor Meunier a proposé ce *Benedicite* de nouvelle espèce qui, au dire du *Rappel*, a été accueilli par d'unanimes applaudissements :

« Messieurs, jadis nos pères ne se mettaient pas à table sans exprimer, en des termes consacrés, leur dévotion aux croyances du temps.

« Nous, que la Révolution a fait hommes et citoyens, n'avons-nous pas une foi aussi ? Oui, certes ! et une foi qui, en cette année 86 de la Déclaration des droits, n'est plus bien loin d'être séculaire.

« Pourquoi donc, à l'exemple des ancêtres, ne parlerions-nous pas selon la foi que nous avons ?

« Au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité :

« Que la main de la République nous protège toujours et que ce banquet fraternel soit une image de l'avenir de bien-être et de concorde qui s'ouvre devant tous les enfants de la France.

« Au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité : Vive la République ! »

Nous demandons pardon à nos lecteurs de les entretenir de ces inepties ; mais il est nécessaire qu'ils les connaissent pour qu'ils puissent sonder les profondeurs de l'abîme où peut être entraînée une société, sous un régime républicain, qui a perdu tout respect des choses saintes et sacrées.

#### UN MAIRE GIROUETTE.

M. Barrabé, le nouveau maire de Rouen, est un ex-petit notaire de campagne qui, dès l'étude — nous ne voulons pas dire dès le berceau — fut possédé du désir d'être quelque chose. Il y est enfin parvenu. Il montre une grande ferveur républicaine, et on peut voir, dans sa salle à manger, un buste de M. Thiers auprès duquel sont déposées des fleurs pieusement renouvelées chaque jour.

Or, en 1869, à un banquet de la chambre des notaires dont il était président, le même M. Barrabé se levait inspiré, au dessert, et

portait un toast dithyrambique à l'empereur Napoléon III, le génie sur le trône ; à l'impératrice, sa noble compagne, la grâce réunie à la bonté, l'emblème de toutes les vertus ; au prince impérial, qui promet de continuer à la France tous les bienfaits et toutes les gloires de l'Empire ! »

Cet Empire tombé, M. Barrabé retourna sa veste, et, il y a quelques jours, dans un banquet de pompiers, il allait presque jusqu'à proclamer que sous la République il y avait moins d'incendies que sous les autres formes de gouvernement.

Un maire d'une commune du département de Vaucluse vient d'être condamné par le tribunal correctionnel d'Orange à un mois de prison et 400 francs d'amende, pour dénonciation calomnieuse contre la gendarmerie.

M. Roch, l'exécuteur des hautes-œuvres, va se mettre en route ces jours-ci pour exécuter une de ces lugubres tournées auxquelles il préside, et qui se renouvellent malheureusement tous les ans.

#### LA TAILLE MILITAIRE.

La question de la taille militaire est une question toujours importante, et de tous temps les législateurs, les médecins, les ministres s'en sont préoccupés dans ses rapports avec l'aptitude physique au métier des armes ; en fixant un minimum de taille, ils cherchaient à rejeter les individus trop faiblement constitués pour supporter les fatigues de la vie militaire.

Le *Moniteur de l'armée* donne les indications suivantes sur la taille des militaires français de 1694 à 1876 :

Les Romains donnaient l'idée d'un bel homme en le disant de taille militaire ; ils la calculaient par palmes équivalant à 8 pouces 6 lignes, mesure de France.

Les Romains avaient établi les maxima suivants :

Taille minimum du temps de Marius, 4<sup>m</sup>674 ; taille minimum prescrite par la loi Valentinienne, 4<sup>m</sup>705 ; taille minimum du temps de Végèce, 4<sup>m</sup>646.

Chez nous, le rescrit intitulé « Etablissement de Saint-Louis » soumettait à l'appréciation d'une taille déterminée ceux des gentilshommes appelés au service, mais dépourvus d'un manoir. Cependant, il ne paraît pas qu'avant Henri IV on ait pris en considération la taille comme condition d'admissibilité au service.

L'ordonnance du 8 décembre 1694 n'admettait aux gardes françaises que des hommes de 5 pieds 4 pouces.

Voici, du reste, les minima de taille exigés dans l'armée française depuis 1694 :

2 décembre 1694, minimum de l'infanterie en temps de paix, 4<sup>m</sup>705 ; en temps de guerre, 4<sup>m</sup>678. 27 novembre 1765, minimum des milices, 4<sup>m</sup>624. 25 mars 1776, minimum de l'infanterie, 4<sup>m</sup>654. 22 juillet 1792, 4<sup>m</sup>624. 8 fructidor an VIII, 4<sup>m</sup>544. 1813, 4<sup>m</sup>520. 11 mars 1813, 4<sup>m</sup>570. 11 décembre 1830, 4<sup>m</sup>540. 11 mars 1832, 4<sup>m</sup>560. 1<sup>er</sup> février 1868, 4<sup>m</sup>550. 27 juillet 1872, 4<sup>m</sup>540. Novembre 1875, 4<sup>m</sup>540.

En 1867, le docteur Mary Durand disait avec raison :

« Si nous jetons les yeux sur les comptes-rendus du recrutement depuis 1834 jusqu'en 1864, nous voyons la proportion annuelle des exemptions pour défaut de taille diminuer d'une manière rapide et à peu près continue, sauf quelques oscillations rares et peu considérables.

« Ainsi, sur 40,000 jeunes gens examinés en 1834, il y en a eu 928 qui n'avaient pas la taille réglementaire ; en 1844, ce nombre descendit à 726 ; en 1854, à 596 ; et enfin, en 1864, il n'était plus que de 533 ; il a toujours été en diminution de plus de 15 pour 100. »

Toutes ces variations dans l'abaissement ou l'élevation du minimum de la taille sont peut-être insignifiantes, d'autant plus que l'aptitude militaire ne réside pas dans la taille.

Autrefois, comme l'a dit le docteur Mary Durand, un homme de trop petite taille aurait eu de la peine à sortir la baguette de son fusil. Mais cette difficulté n'existe plus depuis que nos fusils se chargent par la culasse.

Les chasseurs de Vincennes ne sont pas des géants, et ce sont, disait un jour M. Rambuteau à la tribune, les plus forts et les plus robustes soldats. On en dit autant des zouaves.

M. le baron Larrey, traitant cette question à la tribune de l'Académie de médecine, regardait comme un fait parfaitement démontré l'inaptitude, en général, des hommes de taille élevée, à supporter les fatigues du service militaire. Le poids du sac d'infanterie et de l'équipement de campagne, les marches prolongées ou forcées, les gardes fréquentes, la station prolongée sur les jambes, les privations de toute sorte, l'insuffisance de nourriture, la vie du bivouac enfin, et pour la cavalerie démontée, l'obligation d'une retraite à pied, etc., sont autant de causes de ces défaillances chez les hommes de haute taille.

#### Etranger.

##### ORIENT.

La *Gazette d'Augsbourg*, du 3 décembre, publie la dépêche suivante :

Vienne, 2 décembre.

Les puissances déconseillent à la Porte de proclamer la Constitution avant l'ouverture de la conférence, attendu que cet acte pourrait être considéré comme préjudicant la question et offensant pour les puissances.

La Porte a renouvelé en termes formels qu'elle considérait l'occupation d'une portion du territoire comme un *casus belli*.

Le *Tagblatt*, de Vienne, tout en remerciant le prince de Bismark de ses déclarations sympathiques à l'adresse de l'Autriche, rappelle que le même homme d'Etat, qui aujourd'hui pose comme un axiome le principe de l'intégrité du territoire austro-hongrois, a dit un jour que le centre de gravité de la monarchie des Habsbourg devait être transporté à Pesth.

Raguse, 4 décembre.

L'armistice a été prolongé de quatre jours. La forteresse de Nicksich est à toute extrémité ; elle est assiégée par 5,000 hommes, sous le commandement de Paulovitch et de Sociga.

Les raisons mises en avant par le commissaire Azariam pour permettre le ravitaillement de Nicksich n'ont pas été acceptées à Cattigne.

Les Turcs se préparent à faire le ravitaillement par la force.

Manchester, 4 décembre.

Un meeting tenu par les habitants de cette ville a adopté une résolution tendant à l'établissement d'une entente amicale entre l'Angleterre et la Russie dans la question d'Orient. M. Jacob Bright (frère de M. John Bright) était au nombre des orateurs. Quatre délégués ont été nommés pour assister à la conférence nationale qui doit avoir lieu à Londres le 8 décembre. (*Agence Havas.*)

Une dépêche du *Times* paru à Londres le 5 décembre est ainsi conçue :

Berlin, 4 décembre.

Presque toutes les troupes turques ont quitté la Bosnie et l'Herzégovine, la Porte ayant décidé de ne pas opposer la résistance à l'occupation de ces provinces par l'Autriche.

En cas de guerre, le gouvernement autrichien a donné des ordres pour faire occuper, par des forces suffisantes, les défilés qui conduisent en Transylvanie et en Moldavie dès que les Russes entrèrent en Moldavie.

Voici des dépêches publiées par la *Correspondance universelle* :

Vienne, 4 décembre.

Le passage du discours du prince de Bismark où il est fait une allusion si favorable, en apparence, à l'Autriche, a produit ici une impression des plus fâcheuses.

Les allures protectrices de l'Allemagne déplaisent souverainement à l'Autriche.

On a beaucoup remarqué comme symptôme caractéristique que la *Abendpost*, organe officieux, a laissé passer sous le silence le plus complet le discours du prince de Bismark au dîner parlementaire du 1<sup>er</sup> décembre.

Londres, 4 décembre.

Des ordres pour la mise à exécution immédiate d'armements et d'enrôlements sur une échelle for-

midable ont été expédiés aujourd'hui aux Indes. Le Foreign Office vient de demander à la Porte de différer la promulgation afin de ne pas faire avorter la conférence.

Constantinople, 4 décembre. Dans un grand conseil tenu hier on a décidé de ne pas envahir la Roumanie et de laisser l'armée russe attaquer la première les forts du Danube. L'ambassadeur turc à Saint-Petersbourg, Bouly-Pacha, a donné sa démission qui a été acceptée.

Saint-Petersbourg, 4 décembre. A l'ouverture des hostilités, le corps d'armée de Danube.

#### LE RECRUTEMENT EN RUSSIE. — EFFECTIF DE L'ARMÉE RUSSIE.

La mobilisation de l'armée russe attire en ce moment l'attention de l'Europe entière. On se demande quels effectifs peut bien mettre sous les armes ce vaste pays, qui compte jusqu'à 82 millions d'habitants. Nous allons essayer de satisfaire la curiosité de nos lecteurs.

Le service militaire obligatoire a été établi en Russie par un oukase de l'empereur Alexandre II, au commencement de l'année 1874. Le décret du service obligatoire.

Tout sujet russe, ayant atteint l'âge de vingt ans et capable de porter les armes, doit le service militaire personnel. L'exonération et le remplacement sont supprimés, mais il peut être accordé des dispenses pour raisons de famille et des sursis d'appel dans certains cas particuliers.

La nature du service militaire à fournir par les sujets russes dépend de la catégorie où ils sont placés par le tirage au sort.

Les premiers numéros forment le contingent annuel fixé par voie législative, et sont classés dans l'armée active ou dans la marine. Les numéros suivants sont versés dans la milice, après un apprentissage de trois ou six semaines.

La durée du service dans l'armée active est de six ans, dont quatre sous les drapeaux et deux en congé illimité. Les hommes passent ensuite dans la réserve de l'armée active, où ils restent neuf ans. Pour la cavalerie et l'artillerie, les soldats restent un an de plus sous les drapeaux. Au bout de quinze ans, les hommes sont tous versés dans la milice, où ils comptent jusqu'à l'âge de quarante ans.

Enfin les hommes qui sont directement classés dans la milice y font vingt ans de service. Pendant les quatre premières années, les miliciens dits du *premier ban* sont destinés à combler les vides de l'armée en cas de guerre, ou à constituer des corps mobilisables. Le reste des miliciens forme le *deuxième ban*, qui n'est mobilisé qu'en cas de nécessité absolue.

En exécution de la nouvelle loi de recrutement, le premier tirage au sort a eu lieu, pour toute la Russie, le 1/13 novembre 1874.

Le contingent annuel normal a été fixé à 444 mille hommes. C'est le plus fort contingent du monde entier. La proportion au chiffre total des conscrits est de 1/5, de sorte qu'il y a en Russie plus de 700,000 jeunes gens atteignant annuellement l'âge de vingt ans.

La Russie a une armée permanente d'un effectif de paix de 800,000 hommes et d'un effectif de guerre de 1,700,000 hommes dont 1,200,000 sont immédiatement mobilisables.

La proportion des hommes sachant lire et écrire n'est que de 10 0/0, ce qui rend très-difficile le recrutement des cadres de sous-officiers.

Il y a quelques jours, l'empereur Alexandre II vient d'ordonner la mobilisation de six corps d'armée dans le sud-ouest de la Russie d'Europe. L'effectif d'un corps d'armée, sur le pied de guerre, est d'environ 32,000 hommes. Les six corps d'armée constituent donc une force totale de 200,000 hommes.

Toutes ces troupes sont échelonnées le long de la frontière turque et prêtes à marcher au premier signal. L'artillerie est pourvue de canons se chargeant par la culasse et l'infanterie est armée de l'excellent fusil Berdan.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### Saumur.

Ainsi que nous l'annoncions hier aux dernières nouvelles, les nominations sui-

vantes viennent d'avoir lieu dans la magistrature de notre ville :

M. Aubert, juge d'instruction près le tribunal de première instance de Saumur, est nommé président du tribunal de première instance de Saint-Calais (Sarthe).

M. Quesnel, juge près le tribunal de première instance de Château-Gontier (Mayenne), est nommé juge près le tribunal de première instance de Saumur.

Les fonctions de juge d'instruction près le tribunal de première instance de Saumur seront remplies par M. Hilaire, juge au même tribunal.

Avant-hier, dans la soirée, on a trouvé dans une vigne, auprès du mur est du cimetière de notre ville, le cadavre d'un homme complètement inconnu au pays. D'après la constatation de M. le docteur Besnard, la mort de cet individu paraissait remonter à deux ou trois jours ; elle semble avoir été causée par l'absorption d'une grande quantité d'eau-de-vie, car près de lui se trouvait une bouteille contenant encore quelques cuillerées de ce liquide.

Le corps a été transporté à l'Hospice. Toutes les recherches faites jusqu'ici pour connaître son identité ont été infructueuses. Voici le signalement de cet inconnu :

Agé d'environ 60 ans, taille de 1<sup>m</sup> 60, chauve, cheveux et sourcils blancs grisonnants, front rond, yeux gris-bleus, nez et bouche moyens, favoris clairs et grisonnants, une trace de blessure assez récente au-dessus de la main gauche.

Il était ainsi vêtu : chapeau noir bas de forme, presque neuf, cravate coton avec dessins variés, deux blouses bleues en couil dont celle de dessous entièrement neuve, gilet fond noir pointillé de blanc avec raie noire sur le devant, pantalon de serge fond bleuâtre, bas de laine blanche, bleue à la partie supérieure, brodequins à semelle en bois, garnis de caboches à la pointe, chemise en toile bleue non marquée.

#### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'article du budget portant une augmentation de 300,000 fr. pour les frais de voyage, de déplacement et de représentation du Président de la République (adopté par 412 voix contre 32).

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour l'adoption.

Scrutin sur l'amendement de M. Rouveure, demandant une augmentation de 1,740,000 fr. pour les facteurs locaux et ruraux, c'est-à-dire un quart de centime d'augmentation par kilomètre parcouru (adopté par 248 voix contre 194).

Ont voté pour : tous nos députés.

Nous remarquons que trois députés d'Indre-et-Loire, MM. Belle, Guinot et Wilson, ont voté contre la légère augmentation demandée pour les facteurs ruraux.

La Préfecture a communiqué la dépêche suivante aux journaux d'Angers :

« Sablé, 6 décembre 1876.

8 heures matin. — Eau passe sur le barrage de Sablé de 0<sup>m</sup> 78, pertuis ouvert. L'Erve est en crue ; navigation arrêtée. »

A la Faculté libre de droit existant à Angers, et dont nous avons déjà eu l'occasion de constater le prompt et légitime succès, vient de s'adoindre une Faculté des lettres. L'inauguration en a été faite lundi dans la salle synodale de l'évêché, en présence des principaux membres du clergé, de MM. les conseillers à la cour, de M. le premier président, de M. le procureur général et de l'éclite de la société angevine.

M<sup>re</sup> Freppel a ouvert la séance par un discours où la magnificence du langage l'a disputé avec la profondeur de la pensée et l'érudition. Nos lecteurs connaissent déjà cette parole éloquent et nous n'avons plus à en faire l'éloge. Qu'il nous suffise de dire que l'auditoire ravi pouvait à peine contenir son admiration.

Le sujet choisi était : « Du caractère de l'enseignement des lettres, comme complément auxiliaire de l'enseignement du droit. »

Le ministre des travaux publics vient d'appeler l'attention des riverains des chemins de fer sur les dangers que présente, pour la circulation des trains, le relâchement dans la surveillance exercée par les proprié-

taires sur les animaux qu'on laisse paître dans le voisinage de la voie.

Le tribunal de commerce de la Seine vient de prononcer un jugement d'où il ressort que l'assuré qui exagère volontairement l'importance du sinistre, doit être déclaré déchu du bénéfice de l'assurance.

#### Variétés.

##### La Sainte-Barbe.

La Sainte-Barbe, qui avait lieu lundi dernier, est surtout en honneur dans les villes militaires consacrées aux écoles régimentaires d'artillerie, et c'est généralement une belle fête que la fête du 4 décembre.

Plus d'une semaine à l'avance, les préparatifs de cette solennité remplissent toutes les têtes et occupent tous les bras.

Dans les régiments d'artillerie, dans les escadrons du train, aux écoles d'application et de pyrotechnie, dans les arsenaux, aux poudrières, chacun apporte son concours, son esprit inventif, son talent, sa bonne volonté.

Ici, les soldats tressent avec ardeur des guirlandes de lierre ; là, d'autres tapissent de branches de sapin ou de tiges de houx les vastes hangars transformés en salles de festin. Ailleurs, les plus habiles érigent des trophées de bronze dont les canons, les boulets, les bombes, les fusils, les écouvillons et les lances fournissent les matériaux. Ailleurs encore, d'autres, tapissiers improvisés, drapent le satin des étendards, forment, avec des pistolets pour base et des sabres entremêlés de baïonnettes en guise de montants, des lustres d'une forme svelte et gracieuse dont l'acier étincèle à la lumière des girandoles de cristal. Enfin, les sculpteurs de la troupe — car les artistes abondent dans l'armée — pétrissent la terre glaise et construisent des bastions, des courtines, des tourelles, des remparts crénelés, comme dans un décor d'opéra, tandis que les peintres reproduisent avec des sables de couleur et de la mousse hachée, les chemins de ronde, les glacis, et colorent à la détrempe les fabriques du paysage.

C'est merveilleux ! Ces reliefs forment ordinairement des surtouts de table, et on les orne habituellement avec de petits canons en bois délicatement sculptés, servis par de petits canoniers qui font tressaillir d'envie les enfants de troupe.

Mais toutes ces splendeurs, dont les auteurs sont si fiers et qui rivalisent d'élégance et de variété de régiment à régiment, ne sont rien auprès des magnificences de la salle du banquet de l'état-major. Là, le surtout de table représente presque toujours le plan en relief de quelque siège célèbre où l'artillerie française s'est distinguée.

Quelquefois c'est un polygone avec tout son matériel et ses moindres détails. Mais quel que soit le sujet du surtout, on y admire toujours une belle statue de sainte Barbe, recevant, selon la tradition, les boulets dans son tablier.

L'artillerie française est, comme l'ancienne chevalerie, brave et galante. Aussi ces agapes traditionnelles sont-elles, le plus souvent, embellies par la présence des plus jolies femmes du corps. Les gais propos circulent, le vin de Champagne pétille dans les verres et l'esprit se met bien vite à courir sur la nappe.

A la fin du repas, les odes guerrières, les madrigaux, les toasts enthousiastes se croisent, se succèdent et font jaillir de tous ces cœurs, ouverts à la joie et à l'amour de la patrie, les hurrahs et les applaudissements.

Puis on célèbre les vertus et les hauts faits de la sainte patronne. Cette cérémonie est de tradition, et aucun de ces braves n'y manquerait.

La musique prélude, puis elle attaque vigoureusement l'air de la *Chasse de Marly*, sur lequel se chante le refrain de la légende militaire de sainte Barbe. Quant aux couplets, ils se disent sur l'air : *Maman, mariez-nous*.

Le meilleur chanteur de la réunion, et il y en a toujours d'excellents, entonne à pleine voix les fameux couplets composés jadis au bivouac d'Austerlitz par le lieutenant d'artillerie devenu, depuis, le général Charles Le Griel :

Gai, gai, chantons en chœur,  
Notre patronne elle-même l'ordonne,  
Gai, gai, chantons en chœur,  
Et de grand cœur buvons en son honneur.

#### COUPLET.

Soit dans nos batailles,  
Soit sur nos murailles,  
Prête à partager  
Et gloire et danger ;  
Ignorant la crainte,  
Notre aimable sainte  
N'a pour bouclier  
Que son tablier.

Ce tablier unique en son espèce  
N'est pourtant fait qu'avec un clair linon.  
J'en sais plus d'un d'étoffe plus épaisse  
Qui n'a pas su résister au canon.

Gai, gai, etc...

Pour quels motifs les artilleurs ont-ils choisi, depuis des siècles, la jeune vierge de Nicomédie pour leur patronne ? Je l'ignore. Rien n'est plus obscur que l'origine de cette légende.

Voilà tout ce qu'on sait sur sainte Barbe : Echappée aux bourreaux de Marcian par un miracle du ciel, qui guérissait ses blessures au fur et à mesure qu'on lui déchirait les chairs, Barbe tomba sous les coups de son propre père.

Celui-ci lui trancha la tête d'un coup de sabre, tandis qu'elle implorait l'assistance de Dieu, et Dioscore fut frappé de la foudre au moment même où il accomplissait cet acte inouï de cruauté paternelle.

Est-ce en assimilant l'effet du canon à celui de la foudre qu'on est venu à consacrer l'artillerie à sainte Barbe ? Personne ne le sait, ou du moins aucun auteur ne l'a dit.

Il n'en est pas moins vrai que peu de patronnes sont en aussi grand honneur que celle-ci, parmi ceux qui se sont placés sous sa protection. (Journal de la Vienne.)

#### Faits divers.

Une aventure de M. Gladstone. — On connaît le goût de M. Gladstone pour les exercices violents et surtout pour le métier de bûcheron. Ceci vient d'occasionner une méprise assez curieuse.

Samedi matin, il sortait de son parc d'Hawarden, près de Londres, pour aller se livrer à son occupation favorite, la cognée sur l'épaule, vêtu d'une blouse de toile. Devant la grille se trouvait un charretier de la brasserie Northop, essayant de décharger un tonneau de bière. Ne pouvant y parvenir tout seul, et voyant arriver le bûcheron, il s'écria : « Hé ! camarade, venez donc m'aider un peu. Poussez à droite, je pousserai à gauche et ça ira tout seul. »

Le bûcheron s'y prêta volontiers, fit ce que lui disait le charretier et quelques instants après le tonneau était à terre.

Le charretier dit alors à celui qui l'avait aidé : Vous pouvez vous vanter d'être joliment vigoureux ; venez, je vous offre un verre de la meilleure bière qu'il y ait dans le village.

L'autre refusa et s'éloigna rapidement. Le charretier demanda alors à un passant quel était ce bon camarade si vigoureux.

— C'est M. Gladstone, l'ancien président du conseil des ministres.

On se figure la stupéfaction du charretier.

Une somnambule. — On écrit de Cosing au Progrès du Nord :

« On nous cite un fait extraordinaire de somnambulisme.

« Une servante âgée d'environ dix-huit ans a été aperçue, la nuit, se promenant toute déshabillée sur l'étroite crête du toit de la maison qu'elle habitait. Quand la servante fut arrivée à l'extrémité du toit, au bord de l'abîme, elle se redressa prestement et reprit la route qu'elle venait de suivre.

« La maison est élevée, le toit est rapide. Si le pied de la promeneuse eût glissé, la pauvre servante périssait certainement. La somnambule portait de temps à autre les mains à son front et semblait absorbée dans ses pensées ou en proie à la douleur. Sa tête était immobile. Une cheminée se dressait au milieu du toit : la somnambule la tourna sans difficulté.

« Arrivée au bout du toit, elle s'assit et regarda fixement devant elle ; elle vacilla quand elle se leva pour recommencer sa promenade. Enfin, après

plusieurs pérégrinations du même genre, elle descendit par une fenêtre en tabatière dans sa chambre. Le maître de la jeune fille, ayant réveillé sa femme, se rendit avec celle-ci dans la chambre de sa servante et trouva la somnambule assise sur le bord de son lit et dans un état de préoccupation profonde. Elle n'avait aucunement conscience de ce qui était arrivé.

« Après quelques jours de fièvre, la servante fut remise de son attaque de somnambulisme. »

#### Dernières Nouvelles.

Hier soir, à cinq heures, a eu lieu à la Présidence une entrevue entre le Maréchal-Président et MM. d'Audiffret-Pasquier, Grévy et Dufaure. Nous ne connaissons pas encore le résultat de cette entrevue.

La Correspondance universelle dit que la combinaison qui paraît devoir l'emporter est celle qui consiste à confier la présidence du conseil à M. Duclerc. M. de Marcère passerait à la justice. Le général Borel remplacerait le général Berthaut au ministère de la guerre.

Pour les articles non signés : P. GODET.

#### Chronique Financière.

Bourse du 6 décembre 1876.

Les Consolidés anglais sont venus sans changement. Cette stagnation du marché de Londres semble indiquer que l'état des choses en Orient n'a subi aucune modification. Le bruit de la solution de la crise ministérielle accueillie par la spéculation, malgré la déception qu'elle avait éprouvée hier, a motivé une véritable explosion de hausse. Le 3 0/0 qu'on offrait avec tant de persistance depuis la liquidation a franchi sans discussion le cours de 70 et s'est élevé à 70.25 en hausse de 0.60. Le 5 0/0 moins vigoureusement poussé a cependant gagné 0.40 environ. Le 5 0/0 italien a touché le cours de 70 fr. Les autres valeurs n'ont suivi que de loin le mouvement des rentes françaises et italiennes ; les valeurs égyptiennes ont même fait preuve d'une grandeur d'âme ; elles n'ont pas pu se relever sensiblement au-dessus de leur précédente clôture. Sur ce fonds d'Etat le comptant s'abstient et la spéculation trop mise en garde par les violents soubresauts des derniers jours montre la plus grande circonspection. Le Crédit foncier s'est relevé à 677.50, il est encore loin du prix auquel les actionnaires du Crédit agricole auront avantage à se soumettre aux résolutions votées par l'assemblée du 29 novembre. Très-peu d'affaires sur les actions des chemins de fer et des valeurs industrielles. Les titres de Suez sont très-fermes.

#### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Lundi 11 décembre 1876.

A l'occasion de la foire,

### LE FILS DE CHOPART

Drame nouveau en 6 actes,

SUITE DU COURRIER DE LYON.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M<sup>me</sup> THUAU.

Fumouze - Albespeyres : Produits pharmaceutiques ; voir aux annonces.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Pilori. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

TRAITEMENT du D<sup>r</sup> DELABARRE  
DENTS Arrêt instantané des Douleurs, de la Carie. Plombage économique  
CARIÉES Liqueur de Brown. Fr. 2<sup>e</sup> 50.  
Mixture dessiccative. Fr. 2<sup>e</sup> 50.  
« Gilet de Gutta-Percha. Tube 3<sup>e</sup> 50.  
PARIS DÉPÔT CENTRAL 4 R. MONTMARTRE  
Saumur, pharmacie PERDRIAU.

#### Quelque chose d'intéressant !

L'annonce de fortune de Samuel Heckscher sent, à Hambourg, qui se trouve dans le numéro d'aujourd'hui de notre gazette, est bien intéressante. Cette maison s'est acquise une si bonne réputation par le paiement prompt et discret des montants gagnés ici et dans les environs, que nous prions tous nos lecteurs de faire attention à son insertion de ce jour.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 DÉCEMBRE 1876.**

| Valeurs au comptant.                 |        |         |    | Valeurs au comptant.  |         |         |      | Valeurs au comptant.              |        |         |  |
|--------------------------------------|--------|---------|----|---|---------|---------|------|-----------------------------------|--------|---------|--|
| Dernier cours.                       | Hausse | Baisse. |    | Dernier cours.  | Hausse  | Baisse. |      | Dernier cours.                    | Hausse | Baisse. |  |
| 3 % Jouis. décembre.                 | 70 40  | 25      |    | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. | 717 50  |         |      | Canal de Suez, Jouis. Janv. 70.   | 650    | 5       |  |
| 4 1/2 % Jouis. septembre.            | 100 25 | 25      |    | Crédit Mobilier.  | 140     | 2 50    |      | Crédit Mobilier cap., j. Juillet. | 520    | 10      |  |
| 5 % Jouis. novembre.                 | 104 80 | 30      |    | Crédit Foncier d'Autriche.                                  | 480     | 5       |      | Société autrichienne, j. Janv.    | 522 50 | 1 25    |  |
| Obligations du Trésor, t. payé.      | 49 50  |         |    | Charentes, 400 fr. p. j. août.                              | 352 50  |         |      | OBLIGATIONS.                      |        |         |  |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857.      | 230    |         |    | Est, jouissance nov.  | 610     | 2 50    |      | Orléans.                          | 333 50 |         |  |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860.    | 490    | 1 25    |    | Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.                            | 981     |         |      | Paris-Lyon-Méditerranée.          | 329 50 |         |  |
| 1865, 4 1/2 %                        | 513    | 5 75    |    | Midi, jouissance juillet.                                   | 777 50  |         | 1 25 | Nord.                             | 332 50 |         |  |
| 1869, 3 %                            | 373 50 | 1       |    | Nord, jouissance juillet.                                   | 1266    |         |      | Est.                              | 322    |         |  |
| 1871, 3 %                            | 366    |         |    | Orléans, jouissance octobre.                                | 1037 50 | 2 50    |      | Nord.                             | 329    |         |  |
| 1875, 4 %                            | 483 50 | 2 50    |    | Ouest, jouissance juillet.                                  | 670     |         |      | Orléans.                          | 327 50 |         |  |
| Banque de France, j. juillet.        | 3700   |         | 20 | Vendée, 250 fr. p. Jouis. juill.                            | 1303    |         |      | Midi.                             | 293    |         |  |
| Comptoir d'escompte, j. août.        | 687 50 |         |    | Compagnie parisienne du Gaz.                                | 1903    |         |      | Deux-Charentes.                   | 240    |         |  |
| Crédit agricole, 300 f. p. j. juill. | 370    |         |    | Société Immobilière, j. Janv.                               | 16 25   | 25      |      | Vendée.                           | 525    |         |  |
| Crédit Foncier colonial, 250 fr.     | 370    |         |    | C. gén. Transatlantique, j. juill.                          | 320     | 8 75    |      | Canal de Suez.                    |        |         |  |
| Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.   | 680    | 5       |    |   |         |         |      |                                   |        |         |  |

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**  
**GARE DE SAUMUR**  
**(Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876)**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

|          |                    |                   |
|----------|--------------------|-------------------|
| 3 heures | 8 minutes du matin | express-post.     |
| 6        | 45                 | (arrête à Angers) |
| 9        | 1                  | omnibus-mixte     |
| 1        | 37                 | soir.             |
| 4        | 10                 | soir.             |
| 7        | 17                 | soir.             |
| 10       | 37                 | soir.             |

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

|          |                     |              |
|----------|---------------------|--------------|
| 3 heures | 36 minutes du matin | direct-mixte |
| 8        | 20                  | omnibus      |
| 9        | 41                  | express      |
| 12       | 38                  | express      |
| 4        | 44                  | soir.        |
| 10       | 28                  | soir.        |

L'express d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Paris à 10 heures.

Etude de M<sup>e</sup> JOLLY, notaire au Puy-Notre-Dame.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance de suite pour une partie, et à Noël 1877 pour le surplus,

**LA FERME**  
DE  
**LA GIROUETTE**

Située commune du Puy-Notre-Dame et appartenant à M. de Beauregard, consistant en terres, prés et vignes, d'une contenance totale de 38 hectares 46 ares 50 centiares.

Pour tous renseignements, s'adresser : soit à M. Pierre Rouin, régisseur de M. de Beauregard, soit audit M<sup>e</sup> JOLLY, notaire. (624)

COMMUNE DE CORON.

**ADJUDICATION**  
**DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Coron prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Coron, le dimanche 10 décembre 1876, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

|  |             |
|--|-------------|
| 1 <sup>o</sup> 4,010 mètres courants de terrassements. | 7,221 f. 50 |
| 2 <sup>o</sup> 4,010 mètres courants d'empierrements.  | 1,777 60    |
| 3 <sup>o</sup> Travaux d'art.                          | 336 24      |
| Total.   | 9,335 f. 34 |

Les devis et cahiers des charges du canton sont déposés au bureau de M. l'agent-voier du canton de Vilhiers et à celui de M. l'agent-voier de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT,  
Rue Royale, n<sup>o</sup> 1,  
**GRANDE CAVÉ, GRAND MAGASIN**  
**ET REMISE**  
S'adresser à M. BARDIN-MORICET.

**A LOUER**  
En totalité ou par parties,  
**VASTES CAVES**  
PROPRES AU COMMERCE DES VINS  
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.  
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

**PHARMACIE PASQUIER**  
20, rue du Marché-Noir,  
SAUMUR.

**A. CLOSIER**  
SUCCESSEUR,  
Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris.

Guérison prompte et radicale des engelures par le baume glyceriné aromatique.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures abdominales, sortant des premières fabriques de Paris.

**Prix très-modérés.**

Dépôt de toutes les spécialités médicales.

Entrepôt de toutes les eaux minérales naturelles françaises et étrangères.

**AVIS.**

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> BERTHE-VINETTE à l'honneur de prévenir les nombreux clients qui voulaient bien honorer de leur confiance M. Berthe, que, par suite de son décès, l'atelier de serrurerie sera, jusqu'à sa cession, géré par son beau-frère, M. Paul Bersouillé-Vinettié. (589)

**RIELLANT**  
DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,  
à Saumur.

**AVIS AU PUBLIC**

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOUCHE-ALBESPEYRES; les personnes qui font usage de produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.

**Papier et Vésicatoire d'Albespeyres** employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur.

Exiger la signature d'Albespeyres.  
Prix : 1 fr.

**Papier et Cigares anti-asthmatiques de B<sup>arral</sup>.** Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du *Codez*; elles sont recommandées journalièrement par les médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire et l'Oppression qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine.

Exiger sur chaque boîte la signature B<sup>arral</sup>. Prix : 3 fr.

**Cataplasmes Jouanique.** en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'agrir.

Exiger sur chaque boîte la signature Jouanique. Prix : 2 fr.

**Capsules Raquin.** APPROUVÉES par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de COPAHU dans le traitement des *maladies secrètes*. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas.

Exiger sur chaque flacon la signature Raquin. Prix : 5 fr.

NOTA. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOUCHE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

**CAISSE SAUMUROISE**  
**L. LE BRAS, BANQUIER**  
48, Rue Beaurepaire, à Saumur.  
Maison à Paris, 48, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.  
Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 4,000 francs.

**RECOUVREMENTS.**  
On traite par correspondance.

|                    |                |                                     |
|--------------------|----------------|-------------------------------------|
| Gain principal év. | <b>ANNONCE</b> | Les gains sont garantis par l'Etat. |
| 375,000 marcs.     | DE             | Premier tirage les 13 et 14 Décem.  |
|                    | <b>FORTUNE</b> |                                     |

**Invitation à la participation aux chances de gains, aux grands tirages de primes garantis par l'Etat de Hambourg, dans lesquels 7 millions 420,000 reichsmarcs doivent forcément sortir.**

Dans ces tirages avantageux, contenant suivant prospectus seulement 79,000 lots, sortent les gains suivants, savoir : 1 gain évent. de 375,000 reichsmarcs, ensuite reichsmarcs 250,000, 125,000, 80,000, 60,000, 50,000, 40,000, 36,000, 4 fois 30,000 et 25,000, 4 fois 20,000, 25 fois 15,000, 12,000 et 10,000, 26 fois 6000, 56 fois 4000 et 3000, 206 fois 2500, 2400 et 2000, 415 fois 1500, 1200 et 1000, 1356 fois 500, 300 et 250, 24,863 fois 200, 150, 138, 124 et 120, 14,839 fois 94, 67, 55, 50, 40 et 20 reichsmarcs, qui sortiront en 7 parties dans l'espace de quelques mois.

Le premier tirage est officiellement fixé aux

**13 et 14 Décembre prt,**

|   |        |             |
|---|--------|-------------|
| et le lot original entier coûte seulement | francs | 7,50 c.     |
| le demi-lot original seulement            | francs | 3,75 c.     |
| le quart de lot original seulement        | francs | 1,87 1/2 c. |

et j'expédie ces **lots originaux garantis par l'Etat** (pas de promesses défendues) même dans les contrées les plus éloignées, contre envoi affranchi du montant, le plus commodément dans une lettre chargée. Chaque participant reçoit de moi **gratuitement** avec le lot original aussi le prospectus original, muni du sceau de l'Etat et **immédiatement** après le tirage, la liste officielle, sans en faire la demande.

**Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion la plus absolue.**

Chaque commande peut se faire par mandat de poste. On est prié d'adresser les ordres en toute confiance à

**Samuel Heckscher senr,**  
Banquier et comptoir de change, à Hambourg (ville libre):

Galerie de la Foire, quai de Limoges.

**BEAU MAGASIN**  
**D'ARTICLES TUNISIENS et ÉGYPTIENS**

De provenance directe,  
En Services de table, grand choix d'Eventails, Tapis de table brodés à la main, Bijouterie et Articles de fantaisie, etc.

**FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.**

**FANT**  
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

**MÉDECINE**

Voici l'énumération des cas les plus communs, dans lesquels les excellentes *Pilules purgatives et dépuratives de Cauvin* sont employées avec succès, soit pour guérir radicalement, soit pour conserver la santé générale dans le meilleur état possible, soit pour retarder les progrès de certains maux incurables :

- |   |   |
|---|---|
| Acreté du sang.                               | Goutte, rhumatisme goutteux.                            |
| Age critique, retour d'âge.                   | Gravelle.   |
| Aigreurs.                                     | Hydropisies.  |
| Angine, esquinancie, mal de gorge chronique.  | Hypochondrie, spleen, mélancolie.                       |
| Apoplexie, coup de sang.                      | Hystérie, vapeurs.                                      |
| Asthme.                                       | Indigestions (disposition aux).                         |
| Bile, maladies bilieuses.                     | Inflammation chronique des intestins, de la poitrine.   |
| Bourdonnements d'oreilles.                    | Insomnie, mauvais sommeil.                              |
| Bronchite, rhume, catarrhe.                   | Jaunisse, ictere.                                       |
| Catarrhe pulmonaire, vésical.                 | Lait répandu, maladies lactées.                         |
| Cauchemar.                                    | Maux de tête, céphalalgie.                              |
| Clous, furoncles.                             | Migraine.   |
| Constipations, échauffement d'intestins.      | Névralgies.   |
| Couches (suite de).                           | Obstructions internes.                                  |
| Convalescence difficile.                      | Ophthalmies, maux chroniques des yeux et des paupières. |
| Crachement de sang.                           | Palpitations.   |
| Dartres, maladies de la peau.                 | Paralysies.   |
| Débilité, faiblesse générale.                 | Pituites.   |
| Démangeaisons.                                | Rachitisme, enfants noués.                              |
| Digestions laborieuses.                       | Règles ou flux menstruel (retards, difficultés des).    |
| Echauffement de la poitrine, des intestins.   | Rhumatismes, douleurs, fratcheurs.                      |
| Engorgements.                                 | Rhumes négligés.  |
| Engorgissements.                              | Sciatique, goutte sciatique.                            |
| Epilepsie, haut mal, mal caduc.               | Scrofules, écrouelles, humeurs froides.                 |
| Erysipèles (disposition aux).                 | Sevrage.  |
| Etouffements.                                 | Suppressions de cautères, vésicatoires, sétons.         |
| Faiblesse.                                    | Supuration d'oreille.                                   |
| Fièvres intermittentes.                       | Tiraillements d'estomac, délabrements.                  |
| Flatuosités, vents, gaz, coliques ventueuses. | Ulcères, plaies suppurantes.                            |
| Flueurs blanches.                             | Varices ulcérées.                                       |
| Foie (maladies chroniques du).                | Vers intestinaux.                                       |
| Gale (suite de la).                           | Vertiges.   |
| Gastralgie.                                   | Vapeurs nerveuses.                                      |
| Glaïres, affections glaireuses.               |   |
| Glandes.                                      |   |

Boîtes de 30 Pilules, 2 fr.; de 60, 3 fr. 80 c. — Dans toutes les Pharmacies. — Envoi franco par la poste, contre timbres ou mandats adressés à M. CAUVIN, à Paris, 147, faubourg Saint-Denis. (433)

|                                    |   |                                    |
|------------------------------------|---|------------------------------------|
| S<br>Rue<br>DAUPHINE<br>A<br>PARIS | <b>BENZINE</b><br><b>COLLAS</b><br>LE<br>MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS<br>Pour le Nettoyage des étoffes, des Rubans et des Gants de Peau,<br>BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES. | S<br>Rue<br>DAUPHINE<br>A<br>PARIS |
|------------------------------------|---|------------------------------------|

Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations  
**EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE**  
COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE  
**C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.**  
Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Merciers et Parfumeurs. (470)

Saumur, imprimerie de P. GODET.